



## **Compte rendu CHS-CT du jeudi 16 mars 2017**

### **Ordre du jour:**

- 1) Note d'orientation 2017.
- 2) Présentation de la nouvelle réglementation de protection des travailleurs en matière d'exposition à des champs électromagnétiques.
- 3) Examen du budget 2017 : point sur les actions engagées et sur les actions proposées.
- 4) Questions diverses.

Ce CHS-CT s'est ouvert à 9h30

Le premier point évoqué a porté sur la recherche d'une solution pérenne pour pallier l'absence du secrétaire animateur du CHS-CT 29. Ponctuellement, un cabinet privé (ubiquis) a été mandaté pour la rédaction des deux prochains Procès verbaux de séance.

La CGT Finances Publiques regrette qu'une solution en interne ne puisse être trouvée et qu'on externalise cette fonction, MME Brigant a souligné que cet emploi ne relevait pas de la DDFIP 29 et donc qu'il appartenait au Secrétariat général de trouver une solution.

### **1-Note d'orientation 2017**

Cette nouvelle note d'orientation ministérielle portant sur la santé, sécurité et conditions de travail s'articule autour de deux enjeux :

- une prise en compte des enjeux de santé, dans tous les aspects du travail, en amont des décisions.
- une meilleure prévention des risques en amont tout en développant les actions de prévention de la désinsertion professionnelle et d'accompagnement des agents ayant subi des atteintes à leur santé.

Malgré cette apparente ambition, le DUERP 2015/16 à la DGFIP recense encore près de 814 000 situations d'exposition aux RPS, soit en moyenne 5,6 situations d'exposition par agent, dont 40 % sont cotées en risque intolérable. Les RPS représentent donc un enjeu majeur qui doit s'accompagner d'une réelle volonté de mise en œuvre de mesures de prévention au sein de chaque service de notre administration !

Nous veillerons à l'effectivité de cette mise en œuvre afin que ces belles intentions se réalisent par des actions concrètes d'amélioration de la qualité de vie et de santé au travail.

D'autres points sont évoqués au titre de ces orientations 2017 :

- Favoriser l'analyse des situations de travail sur écran : un enjeu ambitieux ne devant pas seulement être axé sur le travail sur écran mais sur l'ergonomie du poste de travail.
- Prise en compte de situations d'exposition liées au télétravail (2 jours maximum par semaine) avec le problème de l'isolement des agents,

la présidente précise que dans le département du Finistère, il existe une situation de télétravail et deux de travail à distance, elles répondent à des problématiques personnelles des agents et permettent d'adapter le cadre à la situation aidée.

– Veiller à l'organisation des exercices d'évacuation : baisse significative dans l'ensemble des directions du nombre d'exercices d'évacuation, lié à la mise en place des mesures de sûreté dans le cadre de la lutte contre le terrorisme. Cette situation ne doit pas remettre en cause les efforts déployés jusqu'à présent pour une meilleure adhésion aux exercices pratiques qui relèvent d'une obligation légale de l'employeur. Au sein du département, la plupart des bâtiments sont concernés par une interdiction d'organisation de ces exercices.

- Améliorer le suivi des préconisations des acteurs de prévention : rapports ISST rapport de visites de la délégation CHS CT, tableau de suivi des accidents, des fiches de signalements.

Un point annuel devra impérativement se faire sur les accidents et fiches de signalement afin d'en tirer des conséquences et de pouvoir mettre en avant une réelle politique d'actions en matière de prévention de risques psycho-sociaux.

Cette note d'orientation met également l'accent sur le renforcement du dialogue social sur les conditions de travail et la nécessité pour le CHSCT de disposer en temps utile, des informations nécessaires à la réalisation d'un travail de qualité et à une meilleure formalisation des avis.

## **2-Présentation de la nouvelle réglementation de protection des travailleurs en matière d'exposition à des champs magnétiques**

Présentation par Mme Colas, Inspecteur santé et sécurité, du décret 2016-1074 du 03/08/2016, déclinant une directive européenne, relatif à la protection des travailleurs contre les risques dus aux champs électromagnétiques. Ce décret, entré en vigueur au 01/01/2017, concerne les prescriptions minimales de sécurité et de santé relatives à l'exposition des travailleurs aux risques dus aux champs électromagnétiques (couplage champ électrique et champ magnétique).

Il s'agit avant tout pour l'employeur de faire une évaluation documentaire des appareils électriques et de recenser des risques afin de vérifier le respect des valeurs limites d'exposition. Ces résultats seront communiqués au médecin de prévention et au CHSCT.

De nombreuses études ont été menées sur les effets nocifs notamment des lignes à hautes tensions et les antennes relais de la téléphonie mobile. Au sein de la DDFIP 29, aucun bâtiment n'est actuellement concerné par ses dangers potentiels (antennes relais sur toit).

La principale application du décret au sein de notre département, concernera le recensement du parc informatique.

## **3- Examen du Budget 2017 et Propositions d'actions**

**Brest-Duquesne** : remplacement de manivelles de volets roulants trop courtes (74) en raison du risque de TMS : **3702,96 €**

Réaménagement de luminaires mal positionnés au-dessus des postes de travail occasionnant une gêne visuelle.

**Brest cité administrative** : Remplacement barre seuil (risque de chute) : **685 €**

**Châteaulin** : - Création d'une rampe manuelle extérieure (côté hypermarché) pour éviter les risques de chute : **694,39 €**

- Agrandissement de la porte extérieure du sous-sol arrière afin de faciliter les livraisons et accéder aux locaux de stockage (lieu d'archivage de la DDFIP), risques de chutes et TMS liés aux manutentions importantes : **9296,40 €**

**Pont-Croix** : Reprendre les luminaires de l'accueil et arrondir l'estrade afin d'éviter le risque de chute : **438,14 €**.

**Pont-L' abbé** : Réfection de l'accueil, cette réfection portera sur l'ergonomie, la sécurité, la confidentialité, l'installation actuelle ne permettant pas à l'agent d'accueil de s'organiser de façon optimale et sécurisée.

Cette nouvelle installation permettra un positionnement assis surélevé : **15 901,19 €**.

**Quimper Ty-Nay** : Repositionnement des luminaires plafonniers des cages d'escalier trop hauts.(risque de chutes) : **2710,18 €**

Amélioration de l'environnement et de l'accès à la salle de réunion et du coin détente (locaux vétustes et sans lumière naturelle) : **8 974,87 €**

**Trésorerie de Saint Renan** : Remplacement du revêtement du sol usager : **6 500 €**

#### **Formations :**

**Gestion des conflits** (formation sur 2 jours, 12 personnes par session) : 1 session : **2 580,00 €**

**Premiers secours et recyclage** (12 personnes par session) : 4 sessions : **1 800 €**

**Guide-serre file + utilisation extincteurs** : 2 sessions : **650 €**

**Utilisation des défibrillateurs** (7 sessions de 2\*1h30) : sites Quimper, Chateaulin, Brest Duquesne, Morlaix, Carhaix, Quimperlé, Douarnenez : **2275 €**

**Habilitation électrique** : **1 752 €**

**Risques routiers** ( 4 sessions 9 personnes par session ) : **10 584 €**

**Amélioration de la qualité de vie au travail** ( formation sur 2 jours, 12 personnes par session) : 2 sessions : **4540 €**

**Réunion d'information sur les conduites addictives** : 1 session : **1135 €**  
(stagiaires par session)

**Enveloppe du médecin** : **20 000 €**

#### 4-Questions diverses

La CGT est intervenue au sujet de la trésorerie de Lesneven : Depuis de nombreuses années, un problème d'insalubrité est signalé, laissant nos collègues dans des situations de travail déplorables et intolérables. Face à cette situation et en l'absence de réponse de la municipalité (propriétaire des locaux), et pour répondre à l'insistance de la CGT, la présidente du CHSCT a décidé de programmer une visite sanitaire des locaux, menée par l'Inspecteur Santé et Sécurité du travail (MME COLAS) et le Médecin de Prévention (MME GUILLOUD). Au vu des résultats de cette enquête, la CGT finances publiques veillera à ce que des dispositions soient prises si nécessaire.

Point d'information sur le stationnement à Brest Duquesne : en rappel note de Mme Brigant( directrice départementale) du 16/03/2017 sur l'usage des parkings de Brest.Duquesne.

Point d'information sur les nuisances sonores relatives aux travaux de la Cité et Brest CHU ;

**Étaient présents pour la CGT à ce CHS-CT**

**Titulaire** *Sophie Ferlloc*

**Expert** *Ludovic Morin*